



PROGRAMME DE RECYCLAGE DU PAPIER



Afin d'assurer la confidentialité des documents, tous les documents envoyés pour fin de recyclage seront contenus dans des bacs cadenassés avec une fente d'insertion sur le dessus. Ensuite le contenu de ces bacs sera envoyé vers une firme spécialisée et certifiée, afin d'assurer la destruction complète. L'implantation du nouveau programme confidentiel de recyclage débutera février 2004.

Procédure

Afin d'assurer une confidentialité constante, les utilisateurs seront tenus d'acheminer eux même tout papier recyclable vers les bacs cadenassés situés dans leur secteur. Tous les bacs cadenassés seront vidés et remplacés selon les besoins. La firme chargée du recyclage sera responsable d'assurer la confidentialité de la collecte à la destruction des documents.

Pour les départements qui devront se départir de grandes quantités de documents de façon régulière, une clé sera fournie sur signature d'un document où l'utilisateur s'engage à ce que les bacs soient cadenassés après chaque usage. Cette procédure vise à renforcer le processus de confidentialité des documents.

Pour plus de détails n'hésitez pas à communiquer avec le département de l'entretien ménager au poste 8227.